

C'est un groupe qui, après la fusion, emploiera 2500 personnes dont 1000 en France et 1400 en Allemagne. Nous gérons environ 68 milliards d'euros en Allemagne et 33 milliards en France. Sur ces deux critères, nous sommes donc devenus plus importants en Allemagne qu'en France, mais les activités

bénéficie, elle aussi, de la complémentarité entre nos équipes de Düsseldorf, spécialistes de la gestion de taux, très proches des investisseurs institutionnels allemands et des caisses d'épargne, et l'équipe parisienne historiquement performante dans la gestion actions et obligations convertibles.

se auprès de clients du monde entier. Ce qui me plaît aussi en Allemagne, c'est que c'est le pays où les entreprises familiales sont reines. Enfin, l'Allemagne a un excédent commercial de 250 milliards d'euros, pratiquement autant que la Chine. Cela donne envie de s'y développer!

Chèques sous haute surveillance

Voici une bonne nouvelle pour notre sécurité: les banques prennent très au sérieux la réglementation bancaire en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du terrorisme.

« Monsieur, les règlements nous autorisent à savoir à qui était adressé ce chèque (de plusieurs milliers d'euros). » À cet appel téléphonique de sa gestionnaire de compte, le titulaire se demande s'il ne s'agit pas d'une plaisanterie plus ou moins délictueuse. Avant d'éclater de rire: « Mais Madame, vous pouvez voir que le chèque est adressé au Trésor public! Mon tiers provisionnel. »

Quatre semaines plus tard, cette fois, c'est un courrier adressé au domicile. Il y a même deux lettres séparées, car il s'agit d'un compte joint. Toujours la même agence du VIII^e arrondissement de Paris et de l'une des banques les plus prospères du pays, avec cette mention en tête: « Important, obligation légale », et en bas de page une référence aux « articles L. 561-6 et R. 561-12 du Code monétaire et financier, Arrêté du 2 septembre 2009 ».

La lettre est accompagnée d'un questionnaire, à retourner avant le 11 avril, demandant les renseignements suivants: activité professionnelle, nom de l'employeur, date d'entrée dans l'entreprise, montant des revenus nets par an, évaluation de la résidence principale, ainsi que de l'épargne détenue dans d'autres établissements financiers.

Les banques mélangent, d'un côté, la lutte contre le blanchiment, de l'autre, les besoins de mieux connaître leurs clients. Elles prennent prétexte de la réglementation nationale pour obtenir de façon plus ou moins comminatoire des renseignements de nature commerciale

Précisément, l'une de ces maisons, célèbre pour le sympathique rongeur qui lui sert d'enseigne, téléphone à peu près au même moment. Son agence est située juste en face de la précédente, et ce n'est pas un hasard mais une commodité géographique pour l'épargnant. La gestionnaire de ce second établissement - la finance est un métier très féminin - veut savoir d'où provient l'argent de deux chèques à quatre chiffres (pas à cinq!), qui ont été déposés à quelques semaines d'intervalle.

« Des salaires, de l'épargne? Nous devons savoir, ce sont des sommes importantes. La réglementation sur le blanchiment, etc. » On lui répond qu'il s'agit d'un transfert d'argent à partir d'un compte courant de l'établissement d'en face.

La monnaie scripturale - les chèques - serait-elle devenue aussi suspecte que la monnaie fiduciaire - les billets - aux yeux des banquiers?

Après discussion avec nos deux banquières, il apparaît qu'elles ont tendance à mélanger deux choses. D'un côté, la lutte contre le blanchiment. De l'autre, les besoins de mieux connaître leurs clients. Le hic, c'est que les banques prennent prétexte de la réglementation nationale pour obtenir de façon plus ou moins comminatoire des renseignements de nature commerciale. Et c'est évidemment fort désagréable pour le client. ■

J.-P. R.